

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020 à 21 H 00

-----

**L'AN DEUX MILLE VINGT**, le **DOUZE OCTOBRE**, à 21 h , le Conseil Municipal de la Commune de Longues-sur-Mer, se sont réunis à la Mairie, 3 Rue de la Mer, à huis clos (article L 2121-18 du CGCT) suite à la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire le 6 Octobre 2020 (article L 2121-1 du CGCT).

**Etaient présents** : Roland TIRARD, Marie BACON, Albert CATHERINE, Pierrette DANIEL, Olivier DE SAINTIGNON, Annick DELAMARE, Wilfrid LECARPENTIER, Stéphanie GAILLARD, Fabienne LEROY, Pierre LEPAINTEUR, Jean-Pierre PORET, François POTIGNON, Frédéric SOMMIER.

**Absent(s)** : Bernard BRIARD, Mickaël YVER

**Excusé(s) ayant donné pouvoir** :

---

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil municipal et ouvre la séance. Après avoir fait l'appel des membres présents, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion du Lundi 14 Septembre 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance désigné est François POTIGNON.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **Tarifs location de la Salle des Fêtes au 1<sup>er</sup> Janvier 2021**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de location de la salle des fêtes ont été fixés par délibération n° 28/2015 du 25 Novembre 2015. Il propose de les modifier, à **compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021** :

### **Habitants de Longues-sur-Mer :**

Location du samedi au dimanche inclus : **275,00 €**

Vins d'honneur : **50,00 €**

Forfait chauffage obligatoire du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 avril : **40,00 €**

Forfait location lave-vaisselle : **40,00 €**

Location de la vaisselle : **0,60 € / couvert**

### **Particuliers et associations extérieurs :**

Location du samedi au dimanche inclus : **375,00 €**

Vins d'honneur : **100,00 €**

Forfait chauffage obligatoire du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 avril : **40,00 €**

Forfait location lave-vaisselle : **40,00 €**

Location de la vaisselle : **1,00 € / couvert**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les tarifs de la location de la salle des fêtes.

## Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Vu la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 Janvier 1987 et du 29 juillet 2011 ;  
Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Calvados en date du 15 Mai 2020 réceptionné en mairie le 18 Mai 2020 fixant l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales ;

Le Conseil Municipal, après l'exposé de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **accepte** de verser à la Paroisse Notre-Dame des Flots l'indemnité annuelle de **120.97 € pour l'année 2020**.

## Mise en œuvre de la procédure pour l'acquisition de biens sans maître

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a convoqué la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 17 H 30 pour présenter le projet d'agrandissement de la commune par des parcelles sans maître.

Après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité, Monsieur le Maire précise que les membres de la commission ont émis un avis favorable à la mise en place de la procédure d'incorporation de biens sans maître pour que la commune devienne propriétaire des parcelles cadastrées ZM N° 161 de 620 m2 et la ZA N° 37 pour 2 120 m2.

Monsieur le Maire après avoir expliqué la procédure aux membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **approuve** la mise en œuvre de la procédure de BIENS SANS MAITRE pour l'acquisition des parcelles cadastrées ZM N° 161 de 620 m2 et ZA N° 37 de 2 120 m2.

## Cimetières – Procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain commun

M. le Maire rappelle à l'assemblée, à l'appui de la liste des emplacements concernés à la date du 17 Juin 2020, qu'il existe dans le cimetière communal nombreuses sépultures, dont l'existence est parfois ancienne et dans lesquelles un ou plusieurs défunts de la même famille y ont été inhumés sans que cette dernière soit pour autant titulaire d'une concession à l'endroit considéré.

De proposer des concessions d'une durée de 30 ans (75 €) ou de 50 ans (100 €).

De fixer le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires à la date du 30 Juin 2021.

Cet exposé entendu, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **approuve** la procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain commun.

## Budget Principal 2020 - Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut procéder à une admission en non-valeur pour la location de la salle des fêtes en 2016 d'un habitant de Longues-sur-Mer suite à un dossier de surendettement et décision d'effacement de dette pour un montant de 250 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'admission en non-valeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 27.

Le Secrétaire de Séance  
François POTIGNON

Le Maire  
Roland TIRARD

